

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **20.05.01**

Date de convocation : 15 octobre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt

Le 27 octobre à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL, DU BUREAU SYNDICAL  
ET DES COMMISSIONS DU SDEE**

Monsieur le Président rappelle que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les établissements publics de coopération intercommunale, l'organe délibérant établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il présente les principales dispositions du projet de règlement à soumettre au prochain Comité Syndical.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** le projet de règlement intérieur tel qu'annexé,

**PREND NOTE** de la nécessité de désigner lors du prochain comité syndical les membres des commissions règlementaires suivantes :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- Commission Consultative de l'Énergie.

Délibération n° : 20.05.01

**PROPOSE** la création des commissions de travail, à caractère facultatif, suivantes :

- Commission de travail « Energie et Réseaux »  
Composition : *à définir*  
Domaines de compétence : électrification, éclairage public, énergie et chaleur renouvelables, IRVE, voirie, achats d'énergie
- Commission de travail « Déchets, Eau et Assainissement »  
Composition : *à définir*  
Domaines de compétence : déchets, eau et assainissement

**DÉCIDE** de soumettre ce projet de règlement au prochain Comité Syndical.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

